

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 Octobre 2012**

**2012 DAC 513** Subvention et convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, située au 9 rue de la Pierre Levée (11e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Jeunes Talents Cirque Europe, situé au 9 rue de la Pierre Levée (11e), pour la mise en œuvre la première édition de l'opération annuelle Circus Next dans la continuité des cinq éditions biennales de l'opération Jeunes Talents Cirque. X07785 2012\_ 06050 20272

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.